ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

MODIFICATION AU RAPPORT ANNUEL 1998-1999

- À la liste des membres du Bureau et des comités, page 26, sous la rubrique « Administrateurs : (au 31 mars 1999) » qui se lit comme suit :

Jacynthe Dufour, T.P. (02)
Richard Legendre, T.Sc.A. (03,12)
Gilles Miville, T.P. (03,12)
Gaston Lavoie, T.P. (04)
Daniel Laprise, T.P. (06)
Guy Létourneau, T.P. (06)
Rossana Pettinati, T.P. (06)
Jean-Guy Slevan, T.P. (06) jusqu'en juin 1998
Annie Bourguignon, T.P. (07) jusqu'en février 1999
Marc Guimont, T.P. (08)
Jocelyn Sauvageau, T.P. (09,10,11) jusqu'en février 1999
Richard Gill, T.P. (13,14,15) jusqu'en juin 1998
Denis Lévesque, T.P. (13, 14, 15) jusqu'en octobre 1998
Mario Gervais, T.P. (13, 14, 15) depuis décembre 1998
Réjean Touchette, T.P. (13, 14, 15) depuis décembre 1998
Jean-Luc Archambault, T.P. (16)

ajouter Chenel Lauzier, T.P. (05)

L'énoncé devrait donc se lire comme suit :

Jacynthe Dufour, T.P. (02)
Richard Legendre, T.Sc.A. (03,12)
Gilles Miville, T.P. (03,12)
Gaston Lavoie, T.P. (04)
Chenel Lauzier, T.P. (05)
Daniel Laprise, T.P. (06)
Guy Létourneau, T.P. (06)
Rossana Pettinati, T.P. (06)
Jean-Guy Slevan, T.P. (06) jusqu'en juin 1998
Annie Bourguignon, T.P. (07) jusqu'en février 1999
Marc Guimont, T.P. (08)
Jocelyn Sauvageau, T.P. (09,10,11) jusqu'en février 1999
Richard Gill, T.P. (13,14,15) jusqu'en juin 1998
Denis Lévesque, T.P. (13, 14, 15) jusqu'en octobre 1998
Mario Gervais, T.P. (13, 14, 15) depuis décembre 1998
Réjean Touchette, T.P. (13, 14, 15) depuis décembre 1998
Jean-Luc Archambault, T.P. (16)

SIÈGE SOCIAL: 1265, RUE BERRI, BUREAU 720, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2L 4X4 • (514) 845-3247 • 1-800-561-3459 • FAX: (514) 845-3643

Rapport annuel 1998-1999

ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président 3

Rapport des activités du Bureau 6

Rapport des activités du Comité administratif 7

Rapport des comités 8

Rapport d'élections 1999 10

Tableau des membres 11

Rapport des vérificateurs 12

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 1999 13

Évolution des actifs nets 14

Bilan au 31 mars 1999 15

Flux de trésorerie 16

Notes complémentaires ..... 17 à 21

Produits de l'exercice terminé le 31 mars 1999 22

Charges de l'exercice terminé le 31 mars 1999 23

Dépenses 1998-1999 par grands secteurs 24

Prévisions budgétaires 1999-2000 25

Composition du Bureau et des comités 26

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le dix-neuvième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et Ministre de la Justice,

Linda Goupil
Québec, juin 1999

Me Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 1998-1999 (1er avril 1998 au 31 mars 1999).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Pierre Yelle, T.P.
Montréal, juin 1999

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 1998-1999 (1er avril 1998 au 31 mars 1999).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Pierre Yelle, T.P.
Montréal, juin 1999

100-04765/

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Durant l'année financière 1998-1999, nous avons mis sur pied notre programme de formation continue tel qu'annoncé dans le plan de développement triennal de l'Ordre. Pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des membres en matière de formation continue, l'Ordre a créé un nouvel organisme : la Société québécoise pour le développement des technologues. Cette Société permet aux gens de l'industrie, au milieu syndical et au milieu de l'éducation d'apporter leur contribution et leur soutien au programme de formation continue des technologues. Les programmes de formation continue sont souvent l'oeuvre de partenariats entre tous ces milieux. Dans une optique de développement de ces programmes, la SODET peut faire ainsi des demandes de financement et accepter des commandites, ce que l'Ordre ne peut faire.

Un troisième programme était inscrit dans le plan de développement triennal de l'Ordre : le programme d'encadrement des stagiaires. À cet effet, le Bureau de l'Ordre a adopté en mars dernier les principes de ce programme. Si tout se déroule comme prévu, ce programme sera instauré au prochain exercice financier. Quant au premier programme mis sur pied l'an dernier, l'année financière 1998-1999 a permis de polir et d'améliorer le programme d'inspection.

RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Les activités de reconnaissance professionnelle ont été nombreuses encore cette année. Devant les tribunaux ou sur la place publique nous avons fait la promotion du droit à l'autonomie professionnelle de nos membres.

La pratique de nos membres en architecture et en ingénierie a fait l'objet de nombreux débats et de multiples discussions avec les gens de l'Office des professions du Québec et le ministre de la Justice responsable de l'application des lois professionnelles, Me Serge Ménard. Commencés dans le précédent exercice financier, nous ne connaissons pas encore le dénouement de ces litiges. Depuis, un nouveau ministre a été nommé à la Justice après les élections l'automne dernier ; Me Linda Goupil, avocate, est devenue ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles.

Dans la technologie du génie électrique, nous avons bon espoir que la Loi sur les installations électriques et la législation sur la formation et la qualification de la main-d'oeuvre soient modernisées afin que nos membres puissent être reconnus à leur juste expertise dans les secteurs de l'électricité et de la construction.

RÉSERVE ET PARTAGE D'ACTES

Au 31 mars 1999, nous sommes toujours en attente d'un énoncé précis des orientations qu'entend prendre la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, madame Linda Goupil dans la réforme du système professionnel québécois. La majorité des 43 ordres sont d'accord sur les principes énoncés par l'Office dans son avis pour entamer ce projet de réserve et de partage d'actes professionnels. Les membres du Conseil interprofessionnel du Québec sont donc en attente.

Services aux membres

Durant l'année, nous avons élargi nos services d'aide à la recherche d'emploi en offrant la possibilité aux membres de trois sites Internet : Viasite, La CVthèque et CTEN. Ce dernier site est le fruit d'une collaboration exceptionnelle entre les organisations des dix provinces regroupant les technologues. Nous avons aussi amélioré notre programme d'assurance responsabilité pour nos membres en pratique privée afin qu'il réponde véritablement à leurs besoins. D'ailleurs, il est question que les provinces canadiennes se greffent à notre programme au prochain exercice financier.

Nous avons également conclu une entente avec Distribution Centrale, distributeur d'appareils électroniques, photographiques et informatiques depuis 1959. Le programme Privilège offre aux membres et étudiants affiliés de l'Ordre des marques réputées et des prix compétitifs.

Notre service des communications a réalisé au cours de la période six revues Le Technologue. Le service a amélioré l'aspect visuel et le contenu rédactionnel de la revue tout en augmentant les recettes publicitaires. Le service a aussi produit le Techno-Guide à l'intérieur duquel on retrouve l'annuaire des membres par ordre alphabétique et par technologie de travail, l'enquête-salaires et la mise à jour de nos règlements.

Bourses et prix d'exposition

Dans le cadre de notre programme de bourses Méritas, nous avons remis ces bourses en région dans les collèges mêmes des titulaires. Le prix d'Excellence 1998, assorti d'une bourse de 1 000 $, a été accordé à Pierre Fréchette, étudiant affilié, en informatique du cégep de Sherbrooke. Les six autres bourses Méritas de 500 $ chacune, ont été remises à :

- Vicky Burgoyne, étudiante affiliée, techniques de la mécanique, cégep de Valleyfield ;
- Éric Champagne, étudiant affilié, techniques du meuble et du bois ouvré, cégep de Victoriaville ;
- Benoît Gagnon, étudiant affilié, technologie forestière, cégep de Sainte-Foy ;
- Philippe Martel, étudiant affilié, techniques agricoles, Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière ;
- Sylvain Ouellet, étudiant affilié, technologie du bâtiment et travaux publics, campus Notre-Dame-de-Foy ;
- Carlo Rossi, étudiant affilié, électrotechnique, cégep de Maisonneuve.

De plus, les regroupements régionaux et technologiques de l'Ordre ont distribué plus de 4 450 $ en prix d'exposition et mentions dans les différents cégeps du Québec.

Regroupements

Les présidents des regroupements ont procédé à une rencontre de travail en avril 1998 à Québec afin de mieux planifier leurs activités. La deuxième rencontre annuelle eut lieu à Québec en octobre.

Il est important de souligner les efforts déployés par les regroupements depuis de nombreuses années pour présenter des activités qui visent la promotion de la profession tout en ne perdant pas de vue l'autofinancement de la majorité de leurs activités.

Le congrès

Le congrès s'est tenu à l'Hôtel Delta, à Trois-Rivières en juin 1998 sous le thème Prendre sa place ! Lors de ce congrès, nous avons rendu hommage à des membres qui se sont distingués. Nous avons remis le prix du Technologue de l'année à Charles A. Morrissette, T.P., le prix du Bénévole de l'année à Serge Hamel, T.P., le prix de l'Étudiant bénévole de l'année à Benoit Gervais, étudiant affilié. Le Mérite de l'innovation technologique a été décerné à Paul-André Dion, T.P. Enfin, le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été attribué à Paul Burman, T.P.

Administrateurs et lobby

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Sept réunions du Comité administratif ont eu lieu en plus d'une réunion portant sur la planification stratégique au mois d'août 1998.

Pour un meilleur avenir

Depuis l'adoption du premier Plan de développement triennal, en 1997, l'Ordre et ses membres ont obtenu un plan de match clair et précis. Nous avons pu instaurer les programmes d'inspection professionnelle et de formation continue et dès le prochain exercice financier nous entreprendrons la réalisation du programme d'encadrement des stagiaires. Nous répondrons ainsi aux principaux éléments qui guident le système professionnel québécois. Il reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir. Par exemple, tous nos membres et tous les technologues du Québec attendent avec impatience l'amorce de cette réforme du système professionnel tant souhaitée par l'ensemble des 43 ordres au Québec. Nous avons confiance en ce gouvernement ; nous avons confiance en la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles.

Nous maintiendrons le cap vers l'obtention de notre reconnaissance professionnelle pour assurer aux jeunes technologues une véritable carrière en science et en technologie en leur offrant un espace suffisant afin qu'ils s'épanouissent pleinement selon leur niveau de qualification et leur désir d'autonomie.

Le Président,

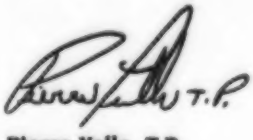

Pierre Yelle, T.P.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Bureau de l'Ordre a tenu quatre réunions, soit en juin, octobre, décembre 1998 et mars 1999. Les principales résolutions du Bureau ont été :

- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice 1998-1999 et les prévisions budgétaires pour l'exercice 1998-1999 ;
- de suggérer aux membres d'attribuer le mandat de la firme *Demers Beaulne et associés* comme vérificateurs pour les deux prochaines années ;
- de nommer les administrateurs suivants aux postes vacants du Bureau :
  Jean-Luc Alary, T.P. (06)
  Mario Gervais, T.P. (13,14,15)
  Réjean Touchette, T.P. (16) ;
- d'accepter les démissions d'Annie Bourguignon, T.P., de Richard Gill, T.P., de Jean-Guy Slevan, T.P., et de Jocelyn Sauvageau, T.P. ;
- d'adopter le plan de surveillance générale de l'exercice de la profession 1998-1999 ;
- de recommander en assemblée générale que l'élection du Président soit faite au suffrage des administrateurs du Bureau ;
- d'adopter les compositions et mandats des comités de l'Ordre tels que modifiés ;
- d'adopter que le répondant du syndic fasse part de l'insatisfaction du Bureau auprès du syndic adjoint quant au délai au dossier n° 96-03 ;
- de créer un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation ;
- d'inscrire la moitié des surplus accumulés par l'Ordre dans ce fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation, soit un montant de 8 128 $;
- de retenir les noms suivants pour siéger au comité sur la méthode d'évaluation du travail du syndic : Me Nathalie Gagnon, administratrice nommée, Michel A. Gougeon, administrateur nommé, Daniel Laprise, T.P., administrateur élu ;
- d'adopter la nouvelle procédure d'élection du C.A., soit de modifier l'article 4 du *Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales de l'Ordre des technologues professionnels du Québec* pour qu'il se lise comme suit : « 4. Lors de la désignation des membres du Comité administratif, les membres élus du Bureau élisent parmi eux, et dans l'ordre, le vice-président aux affaires administratives, le vice-président aux affaires professionnelles et le vice-président à la promotion. Ensuite, les membres du Bureau élisent un conseiller choisi parmi les membres nommés par l'Office des professions. » ;
- d'adopter le plan de protection comme soumis par la firme *Martin assurance & gestion de risques inc.* si la couverture 2 000 000 $ - 20 000 000 $ s'applique ;
- de changer le territoire du représentant de la région Nord-Est au Bureau en lui enlevant la Gaspésie pour redonner cette région au territoire du Bas St-Laurent afin de maintenir plus d'affinités entre les membres représentés ;
- d'appuyer le projet de la mise sur pied d'un organisme voué au développement de la compétence des technologues et ce, principalement au moyen de la formation continue ;
- d'adopter que l'organisme porte le nom de Société québécoise pour le développement des technologues ;
- d'adopter que l'Ordre prenne les moyens nécessaires pour reprendre le plus tôt possible une place au Conseil canadien des techniciens et technologues. Pour ce faire, que la Société québécoise pour le développement des technologues prélève à même la cotisation des membres de ladite Société un montant, déterminé par le Conseil

Rapport des activités du Comité administratif

canadien des techniciens et technologues, afin que l'Ordre puisse siéger et obtenir un droit de vote au sein du CCTT;

- de permettre à Jean-Luc Alary de siéger à la réunion du Bureau de mars sans droit de vote ceci en raison d'un différend avec l'Office des professions du Québec quant à la reconnaissance des technologues en orthèse-prothèse;
- d'adopter que le Bureau de l'Ordre, conformément à l'article 27.2 du Code des professions, transmette à l'Office des professions, conjointement avec les groupes représentatifs de la profession d'orthésistes, et prothésistes, une demande d'intégration des orthésistes-prothésistes au sein de l'Ordre;
- d'adopter les modifications comme proposé au *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de spécialités* de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et de le déposer à l'Office des professions;
- d'accepter la démission de Serge Gingras, T.P., au poste de président du Comité d'inspection professionnelle et de nommer Serge Toutant, T.P., président intérimaire de cedit comité.

Les membres du Comité administratif 1998-1999
De gauche à droite: Henri Laberge, administrateur nommé, Raymond Pelletier, T.P, vice-président à la promotion, Pierre Yelle, T.P., président (assis), Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires professionnelles, Alain Bernier, T.P., vice-président aux affaires administratives.

Pendant l'exercice 1998-1999, les membres du Comité administratif se sont réunis à huit occasions. Les principales résolutions du Comité administratif, qui diffèrent de celles du Bureau, ont été:

- d'adopter les états financiers mensuels;
- d'adopter les politiques Administration et finances (AF): 12, 13, telles que modifiées;
- d'adopter la politique Relations avec les membres (RM) 5, telle que modifiée;
- d'adopter la politique Administration et finances (AF) 14 telle que présentée et d'abolir la politique Administration et finances (AF) 15;
- de recommander au Bureau de proposer les candidatures suivantes pour combler les postes au Conseil supérieur de l'éducation:
  Alain Bernier, T.P., à la Commission de l'enseignement collégial
  Me Nathalie Gagnon à la Commission de l'enseignement primaire
  Gaston Lavoie, T.P., à la Commission de l'enseignement secondaire
  Raymond Pelletier, T.P., à la Commission de l'éducation des adultes
  Laval Tremblay, T.P., à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.

RAPPORT DES COMITÉS

ACCRÉDITATION

Jean-Yves Giguère, T.P. (*président*)
Denis Côté, T.P.
(*personne-ressource invitée*)
Diane Montour, T.P. (*secrétaire*)

Réalisations 1998-1999 de l'accréditation

Au cours de l'exercice 1998-1999, le comité a tenu une (1) réunion régulière concernant l'accréditation.

Il a évalué et recommandé pour accréditation le programme de DEC en Techniques de production manufacturière 235.02 (1996) du collège de Beauce-Appalaches.

Par la suite, il a évalué et rejeté le programme de DEC en Technologie de pilotage d'aéronefs 280.02 (1991) donné au collège de Chicoutimi puisqu'il ne présentait pas un profil de technologue.

Des commentaires ont également été préparés concernant ces programmes.

ADMISSION

Pendant cet exercice, aucun dossier n'a été référé au comité.

FORMATION

Jean-Yves Giguère, T.P. (*président*)
Hugues Girardin, T.P.
Lucie Michon
Ginette Ouellette
Roman Letocha
Denis Beauchamp (*secrétaire*)

Au cours de l'exercice 1998-1999, le comité a tenu une (1) réunion régulière concernant la formation. La première réunion de ce comité avait pour but pour chacun des membres de faire connaissance, de s'entendre sur la compréhension du mandat conseil du comité, de définir les thèmes à discuter et finalement de se donner un réseau d'informations stratégiques.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité, Accréditation, Admission, Formation

DISCIPLINE

Me Johanne Roy, présidente nommée par le gouvernement
Pierre Bonneville, T.P.
Léopold Théroux, T.P.
Yves Hugron, T.P.
Me André Lavoie, secrétaire

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Comité de discipline s'est réuni pour entendre deux plaintes portées par le Syndic.

Dans les deux cas, l'intimé a plaidé coupable et le comité de discipline a endossé la reconnaissance du syndic à l'effet de donner une réprimande au technologue pour ne pas avoir détenu une assurance responsabilité professionnelle et pour avoir omis de signer et sceller un rapport.

Le secrétaire du Comité
Me André Lavoie

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Serge Toutant, T.P., *président par intérim*
Serge Gingras, T.P.
Régis Marinoza, T.P.
André Lavoie, secrétaire

Programme de surveillance générale

Le service de l'inspection professionnelle a pour mandat d'administrer le programme de surveillance de la pratique de la profession élaboré par le Comité de l'inspection professionnelle. Le programme de surveillance générale 1998-1999 a été approuvé par le Bureau en octobre 1998.

L'inspection professionnelle a pour objectif général l'évaluation de la connaissance qu'ont les technologues des normes applicables dans leur secteur d'activité respectif, du code de déontologie et de la réglementation.

Le Comité d'inspection professionnelle s'adjoint les services de six inspecteurs dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, du génie électrique, de l'agroalimentaire et de la foresterie.

L'Ordre s'est fixé comme objectifs d'inspecter 3 % de ses membres exerçant en pratique privée et en entreprise dans les secteurs visés. L'Ordre a de plus entrepris de mettre en place un guide de pratiques à l'attention de ses inspecteurs et des membres du Comité d'inspection professionnelle. L'Ordre entend également publier un protocole à l'attention des technologues professionnels pour leur permettre de mieux comprendre le rôle de l'inspection professionnelle.

Dans le cadre de leurs fonctions, les inspecteurs sont appelés à travailler de façon interactive avec le Comité d'inspection professionnelle afin de bonifier le processus d'inspection et les outils développés pour faciliter leur travail sur le terrain.

Au cours de cet exercice le Comité d'inspection professionnelle a repris ses activités normales.

Dans le cadre de son programme, le Comité d'inspection professionnelle a entériné 139 rapports de ses inspecteurs pour les 200 visites commandées

Après l'évaluation de l'exercice de la profession des technologues inspectés, le Comité d'inspection professionnelle a formulé généralement des recommandations visant à corriger certaines anomalies au Code de déontologie et à la réglementation de l'Ordre. Dans 19 cas, le Comité a recommandé une nouvelle inspection du technologue dans les 12 mois afin d'assurer le suivi des recommandations..

Enquête particulière

Aucun technologue professionnel n'a fait l'objet d'enquête particulère.

Président du Comité par intérim
Serge Toutant, T.P.

Révision des plaintes

Michel A. Gougeon
Nicole Robert, T.P.
Yvon Germain, T.P.
Henri Laberge
Gervais Lessard, T.P.
Me André Lavoie, secrétaire

Suite à une plainte déposée le 17 juin 1998 à l'endroit d'un technologue professionnel, le syndic de l'Ordre faisait enquête.

Le 22 octobre 1998, au terme de son enquête, il informait le plaignant qu'il n'avait pas l'intention de porter la plainte devant le comité de discipline. Le 17 novembre 1998, le plaignant demandait au comité de révision des plaintes de revoir la décision du syndic.

Le 11 janvier 1999, le comité de révision des plaintes étudiait là demande du plaignant. Il entendait notamment le plaignant et le syndic.

Le 14 janvier 1999, le comité de révision des plaintes rendait une décision par laquelle il maintenait la décision du syndic. Le 26 janvier 1999, il en informait le plaignant. Aucune demande d'appel de cette décision ne fut logée dans les délais impartis.

Le secrétaire du Comité
Me André Lavoie

Sélection

Paul Burman, T.P., *président*
Marcel Ayotte, T.P.
André M. Gélinas, T.P.
Denis Beauchamp, secrétaire

En 1998-1999, le Comité a tenu deux réunions. Lors de ces réunions, le comité a sélectionné parmi 185 candidatures les gagnants du Grand prix d'excellence et des six Méritas. Le Comité de sélection déterminait aussi les gagnants du programme de bourses d'entreprises que coordonne l'Ordre. Les entreprises Appuitech, Bell Canada, Fondation Dominion Textile, Imasco, Pratt & Whitney et Rexfor se sont associées à l'Ordre pour offrir chacune une bourse de 1 000 $ aux étudiants affiliés dans leur domaine respectif.

Le Comité sélectionnait de plus le récipiendaire du Mérite de l'innovation technologique et décernait les titres de Technologue de l'année, de Bénévole de l'année et d'Étudiant bénévole de l'année.

En plus de l'annonce du programme Vers l'excellence dans la revue Le Technologue, les étudiants ont reçu deux lettres de rappel et d'invitation à soumettre leur candidature au programme de bourses de l'Ordre et au programme de bourses d'entreprises.

Président du Comité
Paul Burman, T.P.

Activités du syndic

À l'image des années antérieures, les plaintes reliées au domaine de l'architecture ont occupé la majorité des activités du Syndic. En effet, l'inspection pré-achat, la compétence, la qualité des prestations de service ainsi que le comportement professionnel ont souvent été l'objet de plusieurs demandes d'information et de discussions. Entre autres, des allégations de conflits d'intérêt rapportées par d'autres professionels ainsi que le plagiat entre membres de l'Ordre ont nécessité l'intervention du Syndic.

Au cours de cette même période, nous avons décelé durant les enquêtes préliminaires, une méconnaissance marquante de certains technologues face au rôle et responsabilités du Syndic. Dans un cas en particulier, le Syndic a dû intervenir vigoureusement afin de sensibiliser le technologue à ses obligations et responsabilités.

Statistiques

Demandes de renseignements	+/-50
Plaintes reçues	7
Plainte portée devant le comité de discipline	1
Enquête particulière	1
Enquêtes terminées, dossiers sans plainte	4
Enquête terminée, décision à venir	1*
Différends soumis à la conciliation	2
Différend soumis au conseil d'arbitrage des comptes	0
Différend soumis au comité de révision	1
Enquête en cours	2

* provenant d'une année antérieure

Jean Varhegyi, T.P., *syndic*
Gilles Y. Hamel, T.P., *syndic-adjoint*

RAPPORT D'ÉLECTIONS 1999

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1er janvier et 15 février 1999.

Cinq postes dans cinq régions étaient en élection.

Dans la région 04, deux candidatures ont été reçues. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer l'élu.

Dans la région 05, l'administrateur a été élu sans opposition.

Dans la région 07, aucune candidature n'a été reçue. Ce poste sera comblé au Bureau de juin 1999.

Dans la région 08, deux candidatures ont été reçues. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer l'élu.

Dans la région 09, 10, 11, aucune candidature n'a été reçue. Ce poste sera comblé au Bureau de juin 1999.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues, les administrateurs élus et les postes vacants.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 1999
DES ADMINISTRATEURS DU BUREAU DE L'OTPQ

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
04 Mauricie – Bois-Francs (1)	Gaston Lavoie, T.P.	Gaston Lavoie, T.P. Michel Plourde, T.P.	Gaston Lavoie, T.P.
05 Estrie (1)	Chenel Lauzier, T.P.	Chenel Lauzier, T.P.	Chenel Lauzier, T.P.
07 Outaouais (1)	Poste vacant	Aucune candidature reçue	Poste à combler par le Bureau
08 Abitibi-Témiscamingue (1)	Marc Guimont, T.P.	François Dupuis, T.P. Marc Guimont, T.P.	Marc Guimont, T.P.
09,10,11 Nord-Est (1)	Poste vacant	Aucune candidature reçue	Poste à combler par le Bureau

TABLEAU DES MEMBRES

INSCRIPTION AU 31 MARS 1999

		MEMBRES	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
01	Bas St-Laurent/Gaspésie	143	27	3
02	Saguenay/Lac St-Jean	125	56	0
03	Québec	390	64	1
04	Mauricie	299	49	0
05	Estrie	165	28	5
06	Montréal	594	97	11
07	Outaouais	110	9	3
08	Abitibi/Témiscamingue	84	14	1
09	Côte-Nord/Nouveau-Québec	48	4	0
10	Nord du Québec	9	0	0
11	Gaspésie/Iles de la Madeleine	20	9	0
12	Chaudière-Appalaches	235	41	2
13	Laval	237	26	5
14	Lanaudière	288	30	6
15	Laurentides	248	20	5
16	Montérégie	909	86	12
1. Hors Québec		20	1	0
2. Hors Canada		11	1	0
Total des membres		3935		
Total des étudiants			560	
Total des stagiaires				55

RÉPARTITION DES MEMBRES

	1998-99	1997-98	1996-1997
Membres en règle au début de l'exercice	4261	4747	5604
+ admissions	416	448	703
- radiations	735	928	1556
- décédés	7	6	4
Membres en règle à la fin de l'exercice	3935	4261	4747
Permis temporaire	0	0	0

LA COTISATION

La cotisation pour l'année 1998-1999 (1er avril 1998 au 31 mars 1999) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	287 $
Cotisation finissant 1 (1er exercice à l'Ordre)	95 $
Cotisation finissant 2 (2e exercice à l'Ordre)	195 $
Cotisation d'un membre sans emploi	160 $
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	100 $
Cotisation d'un membre retraité	50 $
Cotisation d'un stagiaire	132 $
Cotisation d'un étudiant affilié	20 $

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de

L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 1999 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Demers Beaulne

Société en nom collectif
de comptables agréés
Montréal, le 5 mai 1999

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
	$	$	$
PRODUITS (relevé page 22)			
Cotisations	1 013 575	992 105	1 071 053
Services rémunérés	112 800	121 792	144 565
Congrès	11 665	11 666	13 867
Autres revenus	16 500	32 833	26 579
	1 154 540	1 158 396	1 256 064
CHARGES (relevé page 23)			
Défense professionnelle	77 400	115 120	93 971
Tableau des membres et admissions	35 200	19 963	25 367
Inspection professionnelle et formation continue	40 000	21 023	42 126
Syndic et discipline	9 000	9 773	5 439
Relations avec le milieu	24 400	16 003	43 126
Promotion, communications et service aux membres	249 619	240 962	245 946
Administrateurs et mandataires	70 500	85 540	97 363
Participation des membres	23 200	17 067	22 373
Gestion et soutien	220 856	203 252	215 709
	750 175	728 703	791 420
Masse salariale	401 100	400 834	455 039
	1 151 275	1 129 537	1 246 459
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**3 265**	**28 859**	**9 605**

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999				
	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation	Total
	$	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT – TEL QUE REDRESSÉ	(72 058)	68 814	113 100	–	109 856
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	50 466	(21 607)	–	–	28 859
Virement interfonds	(8 128)	–	–	8 128	–
Acquisitions d'immobilisations	(12 948)	12 948	–	–	–
SOLDE À LA FIN	(42 668)	60 155	113 100	8 128	138 715

	1998				
	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation	Total
	$	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	6 651	–	113 100	–	119 751
REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR (note 11)	(78 075)	58 575	–	–	(19 500)
SOLDE AU DÉBUT – TEL QUE REDRESSÉ	(71 424)	58 575	113 100	–	100 251
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	26 032	(16 427)	–	–	9 605
Acquisitions d'immobilisations	(26 666)	26 666	–	–	–
SOLDE À LA FIN – TEL QUE REDRESSÉ	(72 058)	68 814	113 100	–	109 856

BILAN
AU 31 MARS 1999

	1999					1998
	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation	Total	Total
	$	$	$	$	$	$
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse et dépôts à terme (note 4)	419 561	–	–	–	419 561	473 454
Débiteurs (note 5)	30 011	–	–	–	30 011	34 942
Créances interfonds	–	–	113 100	8 128	121 228	–
Frais payés d'avance :						
Opération	37 348	–	–	–	37 348	68 035
Réserve de règlement	–	–	–	–	–	18 082
	486 920	–	113 100	8 128	608 148	594 513
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE, au coût	119 437	–	–	–	119 437	123 278
IMMOBILISATIONS (note 6)	–	60 155	–	–	60 155	68 814
	606 357	60 155	113 100	8 128	787 740	786 605
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 8)	217 374	–	–	–	217 374	285 645
Cotisations perçues d'avance	310 423	–	–	–	310 423	391 104
Créances interfonds	121 228	–	–	–	121 228	–
	649 025	–	–	–	649 025	676 749
ACTIFS NETS						
Investis en immobilisations	–	60 155	–	–	60 155	68 814
Affectation d'origine interne	–	–	113 100	8 128	121 228	113 100
Non grevés d'affectations	(42 668)	–	–	–	(42 668)	(72 058)
	(42 668)	60 155	113 100	8 128	138 715	109 856
AU NOM DU CONSEIL	606 357	60 155	113 100	8 128	787 740	786 605

FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999	1998
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	28 859	9 605
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	19 617	16 427
Perte sur disposition d'immobilisations	1 990	–
Perte sur disposition de placements	8 816	–
	59 282	26 032
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(95 252)	115 530
	(35 970)	141 562
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements de portefeuille	(42 202)	–
Encaissement de placements de portefeuille	37 227	111 164
Acquisitions d'immobilisations	(12 948)	(26 666)
Remboursement de la dette à long terme	–	(4 984)
	(17 923)	79 514
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(53 893)	221 076
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	473 454	252 378
LIQUIDITÉS À LA FIN	419 561	473 454

Les liquidités comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué selon le Code des professions du Québec depuis le 30 janvier 1980. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et représentent le budget révisé du 22 août 1998. Le budget initial a été déposé au Bureau le 13 mars 1998.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds d'administration.

Fonds d'immobilisations

Le Fonds d'immobilisations représente les actifs et les charges afférents aux immobilisations.

Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Bureau de mars 1990, une politique a été révisée et il fut décidé de créer un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et garantir le remplacement des immobilisations désuètes.

Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du Bureau de juin 1998, il fut décidé de créer un Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

CONSTATATIONS DES PRODUITS

Les apports sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers, et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

4. ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME

	1999	1998
	$	$
Encaisse	69 561	73 454
Dépôts à terme	350 000	400 000
	419 561	473 454

5. DÉBITEURS

	1999	1998
	$	$
Comptes clients	29 523	34 071
Intérêts courus	488	871
	30 011	34 942

RISQUE DE CRÉDIT. L'Ordre n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque tierce partie. L'Ordre évalue la condition financière de ses clients sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. L'Ordre établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

6. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	$	$	$	$
Mobilier et équipement	191 594	166 714	24 880	27 198
Équipement informatique	173 826	150 485	23 341	26 673
Logiciels	60 403	54 902	5 501	7 718
Améliorations locatives	24 249	17 816	6 433	7 225
	450 072	389 917	60 155	68 814

7. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Ordre bénéficie de facilités de crédit autorisées pour un montant de 150 000 $, portant intérêt au taux de 6,5 % et renouvelables le 31 août 1999.

8. CRÉDITEURS

	1999	1998
	$	$
Comptes fournisseurs	134 730	195 362
Frais courus	5 000	8 000
Salaires et retenues sur salaires	13 410	18 116
Vacances à payer	23 026	19 500
Taxes de vente	29 557	37 667
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
Revenus perçus d'avance	6 000	5 000
Avance à une société sous contrôle commun	3 651	–
	217 374	285 645

9. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, pour un montant total de 177 632 $, à louer des locaux à compter du 1er juillet 1997 pour une période de cinq ans se terminant le 30 juin 2002.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

9. ENGAGEMENTS (suite)

Les paiements minimums exigibles à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2000	54 656 $
2001	54 656
2002	54 656
2003	13 664

De plus, l'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel bureautique échéant en juillet 2001 et en août 2002 qui prévoient des engagements de 26 405 $.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2000	10 117 $
2001	7 937
2002	3 579
2003	3 579
2004	1 193

10. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

La plupart des entreprises ont recours à des systèmes informatiques et sont susceptibles de subir les répercussions du passage à l'an 2000, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible, compte tenu de la nature de ce risque, d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

11. REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

a) Au cours de l'exercice, l'Ordre a corrigé rétroactivement la comptabilisation des vacances à payer qui avait été omise au cours des exercices précédents. L'effet de cette correction d'erreur a été d'augmenter les vacances à payer et de diminuer les actifs nets d'un montant de 19 500 $ chacun au 1er avril 1997 et 1998.

b) Au cours de l'exercice, l'Ordre a créé un fonds relatif aux immobilisations. Ce changement de pratique comptable a eu pour effet d'augmenter de 58 575 $ les actifs nets du Fonds d'immobilisations et de diminuer de 58 575 $ les actifs nets du Fonds d'administration au 1er avril 1997.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 1998 ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conformes à la présentation adoptée en 1999.

De plus, les chiffres correspondants au 31 mars 1998 et pour l'exercice terminé à cette date proviennent d'états financiers qui ont été vérifiés par d'autres vérificateurs.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Ordre a agi à titre de fiduciaire pour le compte d'une société sous contrôle commun. Il a perçu et déboursé des sommes d'argent pour ladite société.

De plus, il n'y a eu aucune opération entre la Fondation et l'Ordre au cours de l'exercice.

PRODUITS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
	$	$	$
COTISATIONS	1 013 575	992 105	1 071 053
SERVICES RÉMUNÉRÉS			
Étude de dossiers	11 300	11 015	13 635
Revenus de publicité	80 000	95 302	92 360
Ventes diverses	10 500	4 608	27 626
Ventes de services	11 000	10 867	10 944
	112 800	121 792	144 565
AUTRES REVENUS			
Congrès	11 665	11 666	13 867
Intérêts	10 000	23 700	23 642
Sous-location	3 500	3 500	–
Divers	3 000	5 633	2 937
	28 165	44 499	40 446
	1 154 540	1 158 396	1 256 064

CHARGES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1999

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
	$	$	$
CHARGES			
Commissions et avantages sociaux	3 000	1 175	23 498
Salaires, primes et avantages sociaux	401 100	400 834	455 039
Papeterie, impression, fournitures	62 200	45 191	53 211
Techno-guide	24 800	27 873	24 053
Revue et TP express	126 700	121 049	127 965
Rapport annuel	2 200	2 145	4 345
Réunions du conseil d'administration et du Bureau	53 000	51 996	52 537
Déplacements et représentation	46 400	46 796	42 050
Postes et adressages	55 500	29 694	39 506
Frais de communication	24 500	16 357	24 352
Loyer	54 656	54 656	52 145
Entretien de l'équipement	21 500	18 832	21 184
Location d'équipement	14 000	11 456	12 159
Cotisations	16 400	16 219	16 348
Congrès annuel	11 619	11 619	13 859
Frais de programmation	3 500	595	2 948
Assurances et taxes	14 500	14 517	14 593
Entretien du local	2 200	519	3 981
Inspection professionnelle	30 300	21 023	30 439
Défense professionnelle et représentation gouvernementale	35 000	61 463	52 434
Frais juridiques / discipline	–	1 434	261
Contentieux	–	4 401	5 975
Frais de vérification	5 000	5 000	8 000
Consultation et sous-traitance	33 500	37 905	36 913
Publicité	35 000	41 518	31 688
Services d'aide à la recherche d'emploi	1 500	450	11 687
Achats de sceaux, joncs et épingles	5 400	2 229	9 814
Remises aux regroupements	20 200	17 067	22 124
Formation et documentation	7 500	6 917	9 897
Bourses et prix d'exposition	9 500	9 992	9 888
Divers et articles promotionnels	5 500	4 208	5 891
Intérêts et frais de banque	5 700	6 271	5 848
Mauvaises créances	–	7 713	5 400
Amortissement des immobilisations	19 400	19 617	16 427
Perte sur disposition d'immobilisations	–	1 990	–
Perte sur disposition de placements	–	8 816	–
TOTAL DES CHARGES	1 151 275	1 129 537	1 246 459

DÉPENSES 1998-1999

RÉPARTITION PAR GRANDS SECTEURS

Activités reliées à la profession : Adhésion, admission et tableau des membres ; inspection professionnelle ; reconnaissance professionnelle, champs d'exercice ; syndic ; comités statutaires ; Bureau ; CIQ.

Services aux membres : Services socio-économiques ; formation ; congrès annuel ; regroupements régionaux et technologiques ; publications.

Promotion : Placements publicitaires ; dépliants institutionnels ; expositions.

Gestion & soutien : Frais d'exploitation du siège social ; administration générale.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1999-2000

(AVRIL 1999 À MARS 2000)

Les prévisions budgétaires ont été préparées par le Comité administratif.
Elles ont été adoptées au Bureau de mars 1999

PRODUITS	$
Cotisations	1 034 052
Services rémunérés	121 500
Congrès	12 000
Revenus divers	18 448
Total des produits budgétés	**1 186 000**

CHARGES	
Salaires et avantages sociaux	425 000
Commissions sur recrutement	13 000
Réunions du Comité administratif et du Bureau	53 000
Déplacements et représentation	51 400
Papeterie, impression & fournitures	61 250
Frais de poste & adressage	52 500
Revues et T.P. express	126 700
Techno-Guide	26 300
Rapport annuel	2 200
Loyer	57 400
Entretien du local	1 525
Assurances/taxes	14 500
Entretien/équipement	21 500
Location/équipement	10 000
Frais de communication	21 500
Amortissement des immobilisations	15 100
Intérêts et frais de banque	6 500
Cours, séminaires et documentation	7 500
Cotisations	16 400
Congrès	12 000
Remises aux regroupements	20 200
Publicité	15 000
Bourses et prix d'exposition	9 500
Frais de programmation	3 500
Inspection professionnelle	26 625
Frais juridiques et représentations gouvernementales	35 000
Frais de vérification	5 500
Frais de consultations	31 000
Services d'aide à la recherche d'emploi	1 500
Achats de sceaux et joncs	5 400
Articles promotionnels	1 500
Divers	4 000
Encadrement des stagiaires	2 000
Total des charges budgétées	**1 156 000**
Excédent des produits sur les charges	**30 000**

BUREAU ET COMITÉS

Bureau 1998-1999

Comité administratif :

Pierre Yelle, T.P. (16) - Président
Alain Bernier, T.P. (06) - Vice-président aux affaires administratives
Raymond Pelletier, T.P. (01) - Vice-président à la promotion
Laval Tremblay, T.P. (03, 12) - Vice-président aux affaires professionnelles
Henri Laberge - Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Administrateurs : (au 31 mars 1999)

Jacynthe Dufour, T.P. (02)
Richard Legendre, T.Sc.A. (03,12)
Gilles Miville, T.P. (03,12)
Gaston Lavoie, T.P. (04)
Daniel Laprise, T.P. (06)
Guy Létourneau, T.P. (06)
Rossana Pettinati, T.P. (06)
Jean-Guy Slevan, T.P. (06) jusqu'en juin 1998
Annie Bourguignon, T.P. (07) jusqu'en février 1999
Marc Guimont, T.P. (08)
Jocelyn Sauvageau, T.P. (09,10,11) jusqu'en février 1999
Richard Gill, T.P. (13,14,15) jusqu'en juin 1998
Denis Lévesque, T.P. (13, 14, 15) jusqu'en octobre 1998
Mario Gervais, T.P. (13, 14, 15) depuis décembre 1998
Réjean Touchette, T.P. (13, 14, 15) depuis décembre 1998
Jean-Luc Archambault, T.P. (16)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec :

Me Nathalie Gagnon
Michel A. Gougeon
Henri Laberge
Louis Lavoie

SECRÉTAIRE : Denis Beauchamp
SYNDIC : Jean Varhegyi, T.P.
SYNDIC-ADJOINT : Gilles Y. Hamel, T.P.

Délégué au conseil interprofessionnel du Québec (C.I.Q.)

Pierre Yelle, T.P.

Comités (au 31 mars 1999)

Inspection professionnelle
Serge Gingras, T.P. jusqu'en décembre 1998
Serge Toutant, T.P. depuis janvier 1999
Liste de membres proposés selon la technologie de travail analysée
Me André Lavoie (secrétaire)

Discipline
Me Johanne Roy (présidente nommée par le gouvernement)
Pierre Bonneville, T.P.
Clément Filteau, T.P.
Yves Hugron, T.P.
Léopold Théroux, T.P.
Me André Lavoie (secrétaire)

Admission et accréditation
Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Denis Côté, T.P.
(poste flottant : nouveau diplômé ou professeur)
Diane Montour, T.P. (secrétaire)

Révision des plaintes
Michel A. Gougeon, président, administrateur nommé par l'OPQ
Henri Laberge, administrateur nommé par l'OPQ
Yvon Germain, T.P.
Gervais Lessard
Nicole Robert, T.P.
Me André Lavoie (secrétaire)

Sélection des prix de l'Ordre
Paul Burman, T.P. (président)
Marcel Ayotte, T.P.
André M. Gélinas, T.P.
Denis Beauchamp (secrétaire)

Implantation de la démarche qualité du système professionnel
Tous les membres du Comité administratif de l'Ordre et le secrétaire de l'Ordre

Formation des technologues professionnels
Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Hugues Girardin, T.P.
Lucie Michon, représentante du ministère de l'Éducation
Ginette Ouellette, représentante de la Fédération des cégeps
Roman Letocha, représentant de la Fédération des cégeps
Denis Beauchamp (secrétaire)

Valeur ajoutée
Chenel Lauzier, T.P.
Laval Tremblay, T.P.
Un poste vacant
Denis Beauchamp, (secrétaire)

Comité d'assurance responsabilité professionnelle
Deux représentants du courtier
Alain Bernier, T.P.
Un membre ad hoc (expert technique au besoin)
Me André Lavoie (secrétaire)

Comité des sinistres
Deux représentants du courtier
Alain Bernier, T.P.
Un membre ad hoc (expert technique au besoin)
Me André Lavoie (secrétaire)

Comité Internet
Richard Legendre, T.Sc.A.
Guy Létourneau, T.P.
Francine Trudel, technologue stagiaire
Denis Beauchamp (secrétaire)

Comité du 20e
Florent Boivin (président)
Louis-Georges Bérubé, technologue stagiaire
Richard Legendre, T.Sc.A.
Raymond Pelletier, T.P.
Denis Beauchamp (secrétaire)

Comité d'évaluation continue du travail du syndic
Me Nathalie Gagnon, administrateur nommé par l'OPQ
Michel A. Gougeon, administrateur nommé par l'OPQ
Daniel Laprise, T.P.

Personnel permanent (au 31 mars 1999):

Denis Beauchamp, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre
Me André Lavoie, directeur des affaires juridiques et professionnelles
Lisette Lavoie, adjointe administrative
Francine Lapointe, agente aux affaires professionnelles
Paul Legault, coordonnateur du service à la clientèle
Nathalie Lévesque (temps partiel), service de la comptabilité
Carole Lemay, réceptionniste
Diane Montour, T.P., chargée de l'admission
Ginette Rhéaume, chargée au Tableau des membres
Denis Tremblay, coordonnateur du service à la clientèle